



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2012 - Convocation du 05 septembre 2012

L'an deux mille douze le cinq du mois de septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE – Samuel FEUILLADE - Olivier HEYER -Thierry CHAPON – Patricia GUENIOU - Thérèse LAURENS - - Lisbeth NATHAN – Julien ROCHETTE – Didier CAZALIS .....

Absents: Sandrine BARRAL .....

### Approbation séance du 28 juin 2012 : .....

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 28 juin 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 juin 2012.

### Achat d'un camion par la Mairie : .....

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un camion Ford Transit immatriculé AD-190-QC dont la date de 1<sup>ère</sup> immatriculation est le 19/10/2009. Pour un montant de 12 458,19 € HT. Il précise qu'une subvention de 5000€ a été demandée à Monsieur le Sénateur Jean-Paul FOURNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le dit achat.

### Création de deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 10 heures –emploi permanent- temps non complet .....

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 10 heures –emploi permanent- temps non complet.

Le Maire informe également que la Mairie sera ouverte au public le mercredi de 16h00 à 19h00 en complément du mardi et vendredi matin.

Après en avoir délibéré : le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

- la création de deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 10 heures –emploi permanent- temps non complet

Après en avoir délibéré : le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

- la modification d'horaires de la Mairie.

### Indemnité d'administration et de technicité : .....

Le Maire fait la lecture de l'arrêté instaurant l'indemnité d'administration et de technicité. Il reste à fixer le coefficient multiplicateur. Il propose que ce dernier soit de 5,4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la dite indemnité, et le dit coefficient.



**Nom du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale**.....

Monsieur le Maire propose comme nom de la future Communauté de Communes :  
« Communauté de Communes Piémont Cévenol ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le nouveau nom du futur EPCI.

**Modification de la délibération relative à la Participation à l'assainissement collectif** :...

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle délibération.

**Fonds Départemental d'Equipement** : .....

Monsieur le Maire informe que la Présidente du SIRP de Coutach souhaite bénéficier du Fonds Départemental d'Equipement dans l'objectif de réaliser un projet. Monsieur le Maire rappelle que pour qu'elle puisse bénéficier de cette aide, il faut l'accord unanime des communes membres de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'éligibilité du SIRP de Coutach à bénéficier du FDE.

**Convention de la SAUR** : .....

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la SAUR par laquelle la SAUR sera en charge du recouvrement de la totalité des redevances et taxes d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe que la rémunération de la SAUR serait comme suit :

- pour les tâches relatives au recouvrement de base, la SAUR serait rémunérée 1,70 €HT par facture émise portant perception des redevances et taxes.
- pour les tâches relatives au recouvrement spécifique, la SAUR serait rémunérée 3,15 €HT par facture émise portant perception des redevances et taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la dite convention.

**Question diverses** : .....

- Monsieur Samuel FEUILLADE, 2<sup>ème</sup> adjoint, nous rappelle que l'exploitant de la carrière de Pied-Bouquet est engagé à re-végétaliser les parties anciennement exploitées du site, et souhaiterait que cela soit réalisé sans délai, le conseil à l'unanimité approuve son intervention.
- Il est demandé qu'une boîte aux lettres soit installée pour le SIRP à l'école. Le conseil municipal accepte.
- Il est proposé de poser un autre tableau dans la classe de Brouzet. Il faut d'abord faire établir un devis par un électricien pour le déplacement des prises.
- Des chiens et chats errent régulièrement dans le village. La fourrière sera appelée à nouveau.
- Il est proposé que les chemins privés situés au 488 route d'Aiguebelle et au 45 rue de la Magnanerie soient nommés et les habitations numérotées. Une proposition sera faite aux habitants concernés.

Fin de la séance 21h15.